

E.H.P.A.D REVENAZ

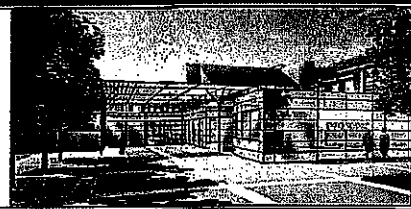
4 BOULEVARD REVENAZ

18150 LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

☎ : 02.48.74.00.50 - ☎ : 02.48.74.02.04

✉ : MR.LA.GUERCHE@WANADOO.FR

🌐 : WWW.EHPADLAGUERCHE.FR



SYNTHESE DU CONSEIL DE VIE SOCIALE 16 NOVEMBRE 2023

Représentants des Résidents

- M. Georges BIENVENU, Représentant des Résidents, titulaire
- M. André HENRIOT, Représentant des Résidents, titulaire

Représentants des Familles

- M. Jean-Pierre SYTY, Représentant des Familles, titulaire
- Mme Elisabeth LE GUESCLOU, Représentante des Familles, titulaire
- Mme Monique HERTE, Représentante des Familles, suppléante
- M. Gérard GIGOT, Représentant des Familles, suppléant

Représentant du Personnel

- Mme Valérie DENIOT, Représentante du personnel, suppléante

Représentant de la Commune :

- Mme Solange MOREAU, Représentante élue de la Commune de La Guerche sur l'Aubois

Assistaient également à la séance

- M. Guillaume RESTOUX, Directeur par intérim
- Mme Catherine SARREAU, Adjoint des Cadres
- Mme Emeline MION, Psychologue
- Mme Loane PROCUREUR, Volontaire en Service Civique

Absents excusés :

- Mme TALLAN, représentante du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- Mme KUBIAK Claudine, Représentante des Résidents, suppléante
- Mme Jeanne HEREU, Représentante des Résidents
- Dr Françoise PERRIER, Médecin Coordonnateur
- Mme Emmanuelle AUBEL, Infirmière Coordonnatrice
- Mme Estelle Fournier, Animatrice.

Monsieur Restoux remercie les membres présents et propose un tour de table. S'assurant que le quorum est requis, il ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- **Règlement intérieur du CVS**
- **Questions des Résidents et familles**
- **Point sur l'animation 2023**
- **Projets d'animation pour 2024**
- **Projets de l'établissement**
- **Convention Mini-bus**
- **Prix de journée et tarif des repas**
- **Point sur les travaux en cours**
- **Planification des dates des prochains CVS pour 2024**

1 – Règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale (document remis préalablement aux membres)

Monsieur Restoux fait une lecture du règlement intérieur du CVS en expliquant certains points et demande si les membres ont des observations à formuler. Madame Le Guesclou demande si ce règlement diffère beaucoup du précédent. Monsieur Restoux indique qu'il a essayé d'harmoniser les règlements intérieurs des EHDAD dont il a la charge (EHPAD de la Croix Duchet et du Champ Nadot à Saint-Amand ainsi que l'EHPAD de Sancoins) afin de les faire correspondre aux articles du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le règlement intérieur du CVS est mis aux voix : aucune autre remarque ou observation n'étant faite, ce règlement est adopté à l'unanimité.

Elections au sein du CVS :

- Président du CVS : Monsieur Restoux décrit les différentes missions du Président qui peut être un représentant des résidents ou des familles.
Monsieur Bienvenu propose sa candidature.
Monsieur Bienvenu est élu à l'unanimité Président titulaire du CVS.
Monsieur Restoux demande si un membre, parmi les représentants des familles souhaiterait devenir suppléant. Madame Le Guesclou propose sa candidature.
Madame Le Guesclou est élue à l'unanimité Présidente suppléante du CVS.
- Secrétaire de séance : Un secrétaire est requis pour relire les comptes-rendus. Monsieur SYTY propose sa candidature.
Monsieur Syty est désigné en qualité de secrétaire de séance.
- Représentants du CVS au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Restoux explique la nécessité d'élire deux titulaires et leurs suppléants. Il propose que cela puisse être un représentant des Résidents ainsi qu'un représentant des familles.
Monsieur Bienvenu se porte candidat pour représenter les Résidents.
Monsieur Syty se porte candidat pour représenter les Familles et Madame Le Guesclou souhaitant également représenter les familles, se porte candidate pour être suppléante.
Monsieur Bienvenu et Monsieur Syty sont élus en qualité de représentants titulaires du CVS au Conseil d'Administration et Madame Le Guesclou en qualité de suppléante.

Monsieur Restoux félicite les membres qui se sont portés candidats pour ces élections.

2 – Questions des Résidents et familles

Madame Estelle Fournier, animatrice, avait organisé une réunion préalablement au CVS afin de recueillir les questions ou remarques des Résidents. Si les résidents ont souligné la bienveillance et l'écoute dont ils bénéficient globalement de la part des soignants, certains points ont appelé des éléments de réponse :

- Manque de personnel : *Plusieurs Résidents disent que le personnel ne marche pas mais court car il y a trop de travail par rapport aux personnes présentes.*

Madame Sarreau et Monsieur Debono, agent chargé de la gestion des ressources humaines, ont effectué un relevé de planning depuis le 1^{er} janvier 2023. A ce jour, il est comptabilisé 13 jours en sous-effectif et 14 jours où un agent est revenu pour compléter l'effectif.

Madame Deniot souligne un manque d'effectif autorisés par nos financeurs. Monsieur Bienvenu indique que cela dépend également des équipes. Monsieur Gigot a constaté effectivement des moments clés (repas, couchers, etc.) où le personnel est très actif. Monsieur Syty évoque en outre la dépendance des résidents qui s'est vraisemblablement alourdie et souhaite avoir des informations sur leur autonomie. Ce chiffre sera communiqué par Mme Sarreau et Mme Aubel, infirmière coordonnatrice.

Monsieur Restoux évoque plusieurs problématiques liées à la question du manque de personnel : un ratio d'encadrement trop faible, notamment de nuit et des organisations différentes selon les équipes. Il indique que des financements complémentaires pourraient être obtenus en réalisant avec l'ARS et le département une description du nombre de soins pour l'ensemble des résidents (ou coupe PATHOS). Il ajoute qu'il a alerté l'ARS suite aux incidents survenus au sein de l'unité protégée la nuit en raison du ratio d'encadrement insuffisant et effectué des demandes de crédits supplémentaires qui pourraient être obtenus en fin d'année.

- La nourriture : si les Résidents ont fait part *qu'ils se régalaient et que la nourriture est très bonne*, certains ont fait part d'observations : *ils ne trouvent pas tout à leur goût, un Résident indique qu'il est obligé de manger certains plats*. Des Résidents se plaignent également de *manger froid en fin de service*. Une autre question concerne *les goûters qui ne seraient pas servis dans les chambres si les Résidents sont absents, auquel cas certains n'auraient pas leur goûter*.

Toutes ces questions seront étudiées lors de la prochaine Commission des Menus.

- Le ménage : celui-ci *n'est pas assez bien fait*, un Résident a rapporté que *les meubles étaient contournés ou qu'il n'est pas forcément fait de temps en temps*.

Il est indiqué que l'absentéisme pèse sur l'équipe d'hygiène, notamment lorsqu'il y a de l'absence en hôtellerie.

- Les toilettes : certains Résidents du fait du manque de personnel, indiquent *ne pas avoir leur toilette tous les jours*, un Résident se plaint de son transfert vers la douche.

Monsieur Restoux assure avec le représentant du personnel que les toilettes sont faites tous les jours. Et si un Résident peut refuser une toilette, cela est noté dans les transmissions.

- L'agressivité de certains Résidents ou l'intrusion dans les chambres de certains Résidents : Monsieur Restoux répond qu'il comprend ces désagréments et indique que les Résidents sont identifiés. Des solutions sont proposées en équipe pluridisciplinaire pour que ces comportements ne se reproduisent plus.

- Le suivi du poids des Résidents : *les pesées ne sont parfois pas faites*.

Madame Deniot précise que les Résidents doivent être pesés dans les dix premiers jours du mois. Du fait des remplacements des agents, certains ne savent pas que c'est à faire. Des pesées ne sont donc parfois pas effectuées ou tracées par écrit. Il convient donc de reprendre ce suivi avec une journée bien définie et demander aux agents de reprogrammer la pesée lorsqu'un Résident s'est absenté de sa chambre.

- Les places à table : *Les placements à table pourraient évoluer car certains Résidents ne se sentent pas forcément libres.*
Monsieur Restoux invite les Résidents à demander à Mme Aubel leurs souhaits de placement à table.
- L'heure de coucher des Résidents : *Certains Résidents estiment que leur heure de coucher est trop tardive.*
Des priorités sont établies : des personnes sont susceptibles de se mettre en danger lors des couchers ou encore des Résidents ont besoin d'être couchés tôt, certains Résidents nécessitent par ailleurs deux agents le soir. Selon les équipes et la manière de travailler, l'équipe de nuit termine le coucher des Résidents qui, pour certains, préfèrent être couchés plus tard.
- Les sorties : Les Résidents aimeraient pouvoir se promener et bénéficier de simples balades dans le parc. Ce sujet sera évoqué à un autre point de l'ordre du jour.

Outre les questions évoquées lors de cette réunion préparatoire au CVS, certains problèmes sont soulevés par Monsieur Bienvenu :

- ☞ locaux toilettes : les WC près de la cuisine ne comportent pas de barre d'appui.
- ☞ portes coupe-feu au bout du couloir en direction de la salle à manger : le système actuel pour le maintien de l'ouverture de la porte s'avère dangereux car si la cale de porte venait à glisser du fait des fauteuils roulants des Résidents, la porte se rabattrait d'un seul coup et cette porte est très lourde.

Monsieur Leroy, agent d'entretien, sera sollicité pour corriger ces anomalies.

Une autre question concerne la présence médicale au sein de l'établissement. Les membres sont informés que tous les Résidents ont un médecin traitant (le Docteur Liboz a accepté de reprendre les patients du Docteur Jame). La téléconsultation est également en projet afin de préparer les prochains départs en retraite de praticiens. En outre, le Docteur Perrier du CHAN intervient en tant que médecin coordonnateur pendant une demi-journée et l'établissement a pris contact auprès d'un autre médecin. Madame Le Guesclou évoque les difficultés pour obtenir des rendez-vous en cas d'urgence (douleurs, etc.). Monsieur Restoux est favorable à l'idée que les familles puissent aider les infirmières dans les prises de rendez-vous pour leurs parents auprès des médecins, selon certaines situations.

Enfin Monsieur Restoux sollicite les représentants des familles pour réfléchir à la mise en place d'une organisation destinée au recueil des questions pour les CVS. Il propose de mettre à disposition une salle pour ces rencontres ou bien d'installer d'une boîte aux lettres. Les représentants des familles indiquent qu'elles créeront une adresse mail dédiée uniquement à ces échanges.

3 - Point sur l'animation 2023

Il est salué le travail important réalisé par Estelle Fournier, animatrice, avec l'aide de Loane et Estelle, deux jeunes en mission de Service Civique ainsi que le travail, sur le volet psychologique, de Madame Mion.

Monsieur Restoux récapitule les principales activités qui ont eu lieu sur 2023 et qui se poursuivront en 2024 précisant les grands thèmes de travail sur lesquels l'animation s'appuiera afin de proposer un programme diversifié tout au long de l'année, adapté aux besoins des Résidents, favorisant la socialisation, la stimulation cognitive et contribuant à donner de la joie tout simplement aux Résidents.

Madame Mion ajoute que les ateliers permettent d'apporter du bien-être aux Résidents, ayant constaté des comportements d'apaisement après les différents ateliers spécifiques ou lors de visites.

4 - Projets d'animation pour 2024

Activités culturelles (art-thérapie, muséo-thérapie, musico-thérapie) :

- ❖ Ateliers artistiques selon le déroulement des fêtes annuelles (Epiphanie, Carnaval, etc.) et le cycle des saisons ;
- ❖ Créations "A la manière de grands artistes", élaboration de fresques collectives et expositions des œuvres ;
- ❖ Projet d'expositions d'artistes peintres régionaux ;
- ❖ Sorties culturelles (musées, expositions, pièces de théâtre), étant précisé qu'une convention est en cours afin d'avoir à disposition un mini-bus (point évoqué ci-dessous) ;

Thérapie animale :

- ❖ Séances de médiation animale ;
- ❖ Sorties aux Ecuries de la Guerche ;
- ❖ Projet de ferme pédagogique ;

Activités culinaires (pâtisserie à l'Unité Protégée) et autres ateliers ;

Intergénérationnel :

- ❖ Convention avec le Collège de La Guerche (projet de chants partagés, jeux de société, etc.) ;
- ❖ Partenariat avec les écoles maternelle et élémentaire de La Guerche ;
- ❖ Partenariat avec une école d'esthétique à NEVERS (soins/massage du visage)
- ❖ Projet de convention avec l'Unité Educative d'Activités de Jour de Nevers pour la fabrication de bacs en bois pour le jardinage et des plantations en commun ;

Sociabilisation :

- ❖ Sorties au parc, marchés de La Guerche et Sancoins, parc floral d'Apremont sur Allier, cueillettes de jonquilles, muguet, etc. ;

Repas à thèmes (repas mensuels avec le personnel qui créent du lien et sont garants de repères temporels pour les Résidents) ;

Boutique de vêtements solidaire (ouverture hebdomadaire d'une "boutique" au sein de l'établissement dont les vêtements seront proposés gracieusement) ;

Activités quotidiennes régulières :

- ❖ Jeux de société,
- ❖ Lecture du journal,

- ❖ Visites en chambre,
- ❖ Cinéma,
- ❖ Lotos,
- ❖ Anniversaires,
- ❖ Etc.

Festivités (spectacles musicaux, traditionnels, dansants, pièces de théâtre, etc.) ;

L'établissement fait également appel à des bénévoles via l'association Anim'média de La Guerche sur l'Aubois qui réfectionne des vêtements abimés lors d'ateliers couture.

Madame Le Guesclou indique que le Comité des Fêtes de La Guerche souhaite offrir un après-midi spectacle aux Résidents en fonction de leurs souhaits.

Monsieur Syty propose que l'association dont il fait partie, présente une conférence sur un sujet en lien avec le patrimoine industriel local. De même, une exposition pourra être prêtée.

Monsieur Restoux remercie vivement les représentants de familles de ces propositions.

5 – Projets de l'établissement

Madame Sarreau présente les projets qu'elle a pilotés avec l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement :

1/ Création d'un Pôle d'Activité Spécifique Adapté (PASA).

L'établissement dispose d'une surface de 140 m² environ qui, lors de la restructuration, avait été destiné à un PASA mais cela n'a pas été concrétisé. Un appel a été fait par l'ARS le 16 juin 2023 pour une réponse au 30 septembre afin que les établissements puissent présenter leur projet d'organisation et de fonctionnement, notamment la constitution de l'équipe des professionnels susceptibles d'intervenir ainsi que les activités envisagées au sein du PASA.

Les objectifs principaux d'un PASA consistent à accompagner de manière spécifique les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou syndromes apparentés, de proposer des activités collectives, de maintenir des liens sociaux, de diminuer la consommation de certains médicaments et de procurer du bien-être, le cadre prévu sera convivial, chaleureux et stimulant.

Le projet a été rédigé avec Madame Aubel, infirmière coordonnatrice, Madame Mion et visé par le médecin coordonnateur.

- Toutes les modalités de l'accueil, de l'accompagnement personnalisé ont été définies et sont liés au projet de vie et aux souhaits du Résident. Deux postes d'Assistants de Soins en Gériatrie ont été demandés dans le cadre de ce projet qui prendront en charge jusqu'à 12 Résidents du lundi et vendredi. Une demi-journée de psychologue et d'ergothérapeute ont été également demandées.
- Une journée type a été conçue et des activités telles que des ateliers cuisine, des activités de stimulation cognitive (langage, mémoire, fonctions sensorielles) sont prévues. Cet espace comprend concrètement : une entrée, une salle d'activités, un salon dédié au repos, un espace repas avec office pour les ateliers cuisines ainsi que des locaux de service.

- Les repas pris dans le PASA le seront en tant que "Repas Thérapeutiques". L'après-midi sera consacré à des activités manuelles, par petits groupes, de la gymnastique douce, des jeux collectifs.
- L'organisation des activités sera élaborée avec l'ergothérapeute. A noter qu'il a été envisagé dans ce projet l'intervention d'un éducateur sportif sur des séances collectives hebdomadaires.
- Un autre point intéressant dans ce projet réside dans la communication auprès des familles qui seront informées dès l'admission du Résident sur le projet (visite des locaux et rencontres communes).
- Les intervenants du PASA seront multiples (infirmières, ASH, diététicienne, animatrice et familles).
- La formation du personnel sera prévue régulièrement chaque année sur les troubles du comportement, et une rotation des ASG aura lieu tous les deux ans. L'EHPAD dispose également de personnels qui possèdent des compétences en matière de toucher massage, aromathérapie, soins des pieds, etc.
- Une coordination du personnel sera essentielle pour le bon fonctionnement de ce projet et le référent PASA (une IDE) permettra de favoriser une communication transversale dans les soins et avec tous les acteurs. De même, la prise en charge de chaque Résident bénéficiera de bilans réguliers par l'équipe pluridisciplinaire.

La demande de financement, calculée à hauteur de 150 000 € environ, a été adressée à l'ARS.

2/ La "Balade Sensorielle"

Ce projet fait suite à un appel à projets de la Conférence des Financeurs du Cher paru le 10 juillet 2023 visant à prévenir la perte d'autonomie de la personne âgée. Le délai de réponse était fixé au 15 septembre 2023. L'établissement disposant déjà d'une baignoire thérapeutique, la réflexion est venue naturellement pour le choix de l'axe 3 qui s'intitule « Développer des actions de prévention dans les EHPAD » sur la thématique du bien-être physique et sensoriel, les activités de détente et relaxation.

Partant de l'idée que tous les Résidents ne pourraient peut-être pas ou ne souhaiteraient peut-être pas un bain thérapeutique, il a donc été ajoutée une autre possibilité de séance détente, à savoir des séances Snoezelen avec l'acquisition d'un chariot itinérant. Ce matériel possède l'avantage de pouvoir aller vers le Résident, dans sa chambre, pour lui proposer des séances personnalisées (séances avec effets lumineux, visuels, odorants, tactiles, auditifs, etc).

Les séances de relaxation ont respectivement été décrites et expliquées dans le projet déposé. Ce projet présenterait également un intérêt pour le personnel qui, outre les soins quotidiens donnés au Résident, permettrait de développer et de nourrir de manière différente les relations entre le Résident et le soignant et apporter en même temps une qualité de vie au travail.

Ces séances seront inscrites dans le Projet de Vie Individualisé du Résident et se dérouleront selon un protocole établi et validé par le médecin coordonnateur.

Ce projet permettrait en outre d'élargir l'offre médico-sociale de l'établissement. Il porte sur une demande de financement de 10 789 €.

3/ Le "Jardin des Rencontres"

Le troisième projet fait suite à un appel de la Fondation des Hôpitaux "pour améliorer le quotidien des personnes âgées en ESMS". Il porte sur la création d'un jardin partagé. L'établissement a choisi l'axe 1 qui s'intitule "Aménagement d'espaces dédiés favorisant le confort-accueil et permettant le rapprochement des familles ou l'humanisation et l'intergénérationnel, dits tiers lieux".

Madame Sarreau rappelle qu'il a été travaillé en équipe, avec l'animatrice, l'infirmière coordonnatrice. L'EHPAD dispose d'un parc et l'idée de créer un jardin dans une partie du parc pour procurer des moments conviviaux avec les familles et les bénévoles s'est imposée là aussi d'elle-même. Partant du constat que beaucoup de Résidents et familles se retrouvent régulièrement à l'accueil de l'établissement, dans le hall principal, l'équipe souhaitait procurer un lieu aux Résidents et familles, à l'extérieur, afin que l'animatrice puisse animer des ateliers autour du jardin, de la nature durant la belle saison.

L'aménagement d'un tel espace a été imaginé pour permettre aussi une ouverture sur l'extérieur, procurer des échanges entre les Résidents, les familles et intervenants extérieurs. Cet espace pourrait aussi constituer un lieu de partage de savoirs intergénérationnels autour du jardin, des plantations et procurait également un terrain favorable au programme de l'animation pour 2024. Beaucoup de possibilités dans ce projet qui, encore une fois, participerait à donner du sens à la vie des Résidents au sein de l'établissement.

Le projet porte sur une demande de financement de 7 488 €, co-financés par l'EHPAD.

4/ Numérique en santé

Projet en cours pour permettre des téléconsultations bien que cela ne remplace pas les examens cliniques des médecins.

5 - Remise en état du parc de l'établissement

En complément du « jardin des rencontres », un projet auprès de différentes fondations est en cours d'élaboration afin que les Résidents puissent bénéficier de l'ensemble du parc qui actuellement n'est plus sécurisé et dont l'accès est interdit. Le projet porterait sur :

- La mise en sécurité des arbres (avec abattage pour certains arbres, élagage de sapins, la plantation de lauriers pour limiter un accès dangereux en dénivelé, la destruction de souches qui sont encore présentes et une évacuation des déchets) ;
- L'installation d'un kiosque pour les Résidents et Familles, selon les souhaits de ceux-ci.

6 - Convention Mini-bus

Il a été proposé le prêt d'un minibus par l'EHPAD de Nohant en Goût. Cette proposition porte sur un véhicule Master Renault personnes à mobilité réduite (PMR) pour une location de 80 € par jour. Ce minibus pourrait contenir jusqu'à 7 ou 8 personnes et permettrait d'emmener des Résidents en fauteuil.

Monsieur Syty indique qu'une sortie à Grossouvre où se tient une exposition pourrait, en ce cas, être envisagée.

7 - Prix de journée et tarif repas

Monsieur Restoux explique les propositions faites au Conseil Départemental pour l'année 2024 lors de la présentation du budget prévisionnel.

PRIX DE JOURNEE EN 2023

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE			PRIX DE JOURNEE TOTAL
		Total	Dont à la charge du résident	Dont montant APA	
GIR 1 et 2	68.53 €	22.07 €	5.94 €	16.13 €	90.60 €
GIR 3 et 4		14.00 €	5.94 €	8.06 €	82.53 €
GIR 5 et 6		5.94 €	5.94 €	0.00 €	74.47 €

Prix de journée réservation : 68.53 € - 20.00 € (forfait hospitalier) = 48.53 €

Prix de journée des résidents de moins de 60 ans : 86.39 €

PRIX DE JOURNEE PROPOSE POUR 2024

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	PRIX DE JOURNEE
GIR 1 et 2	69,90 €	27,42 €	97,32 €
GIR 3 et 4		17,40 €	87,30 €
GIR 5 et 6		7,38 €	77,28 €

Hébergement -> + 2.00 % par rapport au tarif de 2023

Dépendance -> augmentation du ticket modérateur (GIR 5-6) de 24.24 % par rapport à 2023.

Monsieur Restoux indique que l'établissement a essayé de contenir les évolutions et de revoir certaines pratiques (repas, surveillance des déchets, etc.). En effet, compte tenu de l'inflation (énergie, alimentation...) et au regard des prévisions de l'INSEE, l'augmentation des dépenses courantes d'exploitation de la section hébergement s'élève à 6.47 % et le tarif proposé subit une augmentation de 2.00 %. En outre, il n'est pas possible de réduire la masse salariale (l'organisation des soins requiert aujourd'hui 5 agents le matin et 4 le soir et le taux d'encadrement de nuit est insuffisant). Même si l'absentéisme est plus faible qu'en 2022, l'établissement a dû remplacer des agents. L'équipe infirmière est jugée stabilisée et efficace par Mme Moreau qui relève néanmoins un manque de personnel. Elle tient à saluer le gros travail de l'infirmière coordonnatrice et des équipes soignantes.

Les familles notent toutefois une augmentation conséquente au regard des évolutions de pensions de leurs parents et le mode de financement des EHPAD est soulevé par les familles et Résidents.

TARIF REPAS EN 2023 REVUS POUR 2024

	Montant 2023	Montant proposé pour 2024
Repas Personnels (Agents titulaires et contractuels)	3.80	4,30
Repas Stagiaires	0,00	0,00
Repas Intérimaires	5.05	5.70
Repas ACCOMPAGNANT (semaine)	9.80	11,00
Repas ACCOMPAGNANT (week-end et jours fériés)	12.34	

8 - Travaux en cours

1/ Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) du Quotidien 2022

Suite à la demande du PAI du Quotidien 2022 déposée en septembre 2022, l'établissement a reçu une subvention de 23 290,85 € portant sur :

- La réfection de la partie juxtaposée au parc (béton désactivé) ;
- La pose de films solaires.

Les travaux ne pourront vraisemblablement pas être réalisés avant le 31 décembre 2023 mais plutôt au cours du printemps 2024. L'établissement avait signé un devis pour la partie béton désactivé mais l'entreprise choisie initialement n'a pu intervenir. Les devis sont en cours de demande actuellement pour le choix du revêtement de cette surface et afin que le coût puisse correspondre à l'enveloppe accordée.

2/ Problèmes électriques

Monsieur Restoux évoque les problèmes récurrents de coupures de courant qui se sont accrues depuis un certain temps. Suite à un rendez-vous avec la société ENEDIS, celle-ci a indiqué qu'elle devait préalablement enregistrer les variations de tension afin de vérifier le réseau. A préciser que l'établissement dispose d'un groupe électrogène qui fait l'objet d'une maintenance rigoureuse.

9- Planification des prochaines dates de réunion du CVS

Les prochaines réunions du CVS se tiendront à 14 h 30 aux dates suivantes :

- JEUDI 21 MARS 2024
- JEUDI 6 JUIN 2024
- JEUDI 3 OCTOBRE 2024
- JEUDI 5 DECEMBRE 2024.

Monsieur Restoux remercie les membres pour leur participation d'autant plus que cette première réunion a abordé de nombreux sujets importants.

La séance est levée à 18 h 30.

Le Président du CVS,

M. BIENVENU Georges

Le 31/01/2024

J. Pierre Suty

